

apostoliques, tout en déclarant que les français sont des têtes surexcitées. Puis on a le courage d'affirmer que les Acadiens peuvent trouver, (nous parlons du diocèse de Halifax) une instruction aussi complète que dans aucune institution du Canada. Quelle comparaison peut-on faire entre deux termes, où d'un côté on trouve tout, et de l'autre rien ?

Dans les diocèses d'Antigonish et de Charlottetown, vous avez les collèges de St-Frs.-Xavier et de St-Dunstan, où on fait de bonnes études et d'où il est sorti des sujets distingués. Mais, ces deux institutions étant exclusivement anglaises, les Acadiens qui veulent conserver la langue française ne sauraient y trouver ce qui leur convient !

Reste le collège de Memramcook. Ici, il faut le dire, les Acadiens trouvent un cours d'études tel qu'ils le peuvent désirer. Mais, outre que cette maison est située dans une autre province, elle a été, jusqu'à présent, peu encouragée par le diocèse d'Halifax, quel qu'en soit le motif.

#### L'ACADIEN

Notre illustre Archevêque déclare qu'il ne peut admettre aucune distinction de race.

#### LE CANADIEN-FRANÇAIS

Cette déclaration semble vous donner une précieuse garantie, pour l'avenir. Mais il arrive, quelquefois, dans un diocèse mixte, que le sanctuaire devient l'apanage d'une tribu privilégiée, et que des enfants légitimes sont déshérités, dans la maison du père de famille. Ainsi, dans le diocèse de Halifax, les Acadiens n'ont pas encore la consolation de voir un de leurs enfants élevé à la prêtrise.

On m'assure toutefois qu'il y en a un ; mais il est devenu prêtre, parce qu'il a quitté le diocèse, pour entrer dans un ordre religieux. Dans la liste des jeunes séminaristes qui viennent de Halifax, faire leurs études cléricales en Canada, on n'y a pas encore trouvé un nom acadien. On dit même qu'on refuse de reconnaître dans vos compatriotes les qualités intellectuelles et morales, propres à l'état ecclésiastique.

#### L'ACADIEN

Que pensez-vous de cet axiôme formulé dans la lettre sus-mentionnée : "Point d'Irlandais, point d'Écossais, point d'Acadiens, mais simplement des catholiques."

#### LE CANADIEN-FRANÇAIS

Ce prétendu axiôme a été inventé aux États-Unis (le pays des grandes découvertes) pour se donner le droit de dépouiller les allemands et les autres nationalités de leurs langues nationales. Nous allons soumettre ce nouvel axiôme à l'analyse et vous en verrez tout de suite l'absurdité et l'injustice.

Prétend-on qu'un individu ou un peuple, ne peut être catholique, en conservant sa langue, son caractère natio-

nal, les traditions et les souvenirs de sa patrie ? Par exemple, demandez aux Irlandais, s'ils sont disposés à renier tout ce qu'on vient de dire, parce qu'ils sont catholiques : ils croiront vraiment que vous les insultez. Jamais nation catholique n'a porté plus loin le sentiment national, uni avec le sentiment religieux ; et c'est ce qui a fait la force des Irlandais dans le malheur, et leur a acquis l'admiration et la sympathie de tout le monde. Mais, par quelle contradiction, voudraient-ils contraindre une autre nationalité catholique à faire un sacrifice devant lequel ils reculeraient avec indignation ?

C'est encore ce double sentiment, religieux et national, qui animait vos pères, lorsque, traînés devant les gouverneurs de Halifax, ils répondaient, avec une constance inébranlable : "Nous sommes catholiques et nous sommes français ! Jamais nous ne renoncerons à notre religion ! Jamais nous ne porterons les armes contre les Français, qui sont nos frères !" Et ils ont été dépouillés de leurs biens, traînés en exil, soumis à toutes sortes de cruautés et d'oppressions, sans jamais démentir cette profession de foi et de patriotisme chrétien. Sous ce rapport, je trouve une ressemblance frappante, entre les Irlandais et les Acadiens. Pourquoi, après avoir combattu pour la même cause et avec les mêmes armes, ces deux races deviendraient-elles ennemies ? Par quel sentiment de jalousie inexplicable, l'une voudrait-elle opprimer l'autre ?

Je vous laisse à juger vous-même, si le caractère de catholique est incompatible avec le caractère national.

Si on veut dire que toutes les nations qui composent la grande famille catholique doivent être unies par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements, par la soumission aux mêmes pasteurs ; c'est alors ce qu'on appelle en anglais un *truism*, c'est-à-dire une vérité élémentaire qu'un enfant de la dernière école de village connaît aussi bien que le Docteur en théologie. Dans ce cas on n'a rien dit de nouveau, en croyant dire beaucoup.

Mais, peut-être a-t-on voulu dire que les Acadiens de la Nouvelle-Écosse doivent renoncer à leur langue, pour adopter celle des Écossais, ou celle des Irlandais ? Ou bien encore, que les Écossais et les Irlandais doivent adopter celle des Acadiens ? Assurément, on répondra non ! car le premier attribut de l'homme est le bon sens. Si on répond oui ! on se trouve en contradiction avec la déclaration de Léon XIII dans son encyclique du 10 décembre 1888, *Quam arumosa et calamitosa*, et avec le consentement unanime de tous les peuples catholiques, depuis l'établissement du christianisme.

Ainsi, de quelque côté qu'on retourne ce prétendu axiôme, on n'y trouve que des conséquences absurdes, et c'est faire à cette proposition tout l'honneur possible, en la traitant seulement d'extravagante. — (A suivre)